

Communiqué de presse – 25 septembre 2013

---

## ***Le Programme Bâtiments en 2012: effet CO<sub>2</sub> encore accru***

**Depuis son lancement en 2010, *Le Programme Bâtiments* de la Confédération et des cantons s'impose comme un instrument attractif et efficace de soutien à la politique climatique et énergétique de la Suisse. En 2012, sa troisième année d'existence, son effet CO<sub>2</sub> s'est encore accru, pour atteindre 3,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur toute la durée de vie des mesures. Un chiffre entièrement décortiqué dans le rapport général de gestion 2012, disponible dès à présent.**

L'effet CO<sub>2</sub> du Programme Bâtiments a continué d'augmenter durant la troisième année d'existence du dispositif: les assainissements réalisés en 2012 permettront d'économiser quelque 3,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur toute leur durée de vie. Et si l'on considère toutes les mesures mises en œuvre avec le soutien du programme entre 2010 et 2012, là encore sur toute leur durée de vie, l'économie se chiffre à 8,28 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.

### **2012: somme record de subventions**

Entre 2010 et 2012, la Confédération et les cantons ont, à travers *Le Programme Bâtiments*, consacré la somme globale de 556 millions de francs à la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Rien qu'en 2012, les versements de subventions se sont élevés à 254 millions de francs, ce qui est supérieur de plus de 40 millions aux versements de 2011 et constitue le plus gros investissement jamais consenti en dix ans. A lui seul, le volet A a versé un total d'environ 174 millions de francs à plus de 15 000 projets portant sur l'assainissement énergétique d'enveloppes de bâtiments (cf. encadré) et qui permettront, sur toute leur durée de vie, d'économiser 2,1 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. Le volet B a quant à lui alloué 79 millions de francs de subventions complémentaires à des mesures liées aux énergies renouvelables, à la récupération de chaleur et à l'optimisation des installations techniques des bâtiments (cf. encadré) et qui généreront, sur toute leur durée de vie, une économie de 1,5 million de tonnes de CO<sub>2</sub>. Ces chiffres sont la preuve que la politique climatique et énergétique choisie par notre pays pour ce qui concerne les bâtiments porte effectivement ses fruits grâce à une utilisation efficace des subventions.

Le rapport général de gestion 2012 détaille l'effet CO<sub>2</sub> de chacun des deux volets du Programme Bâtiments. A travers trois exemples de projets, il permet en outre de se rendre compte, récits et photos à l'appui, de la réalité du terrain et des solutions concrètes pour économiser de l'énergie et de l'argent.

Le rapport général de gestion, de même que d'autres documents concernant l'année 2012 (rapport d'activité et statistiques annuelles 2012), peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: [www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch) → rubrique Faits & chiffres / Année 2012.  
Commande du rapport général de gestion: [info@leprogrammebatiments.ch](mailto:info@leprogrammebatiments.ch).

### **Qu'est-ce que *Le Programme Bâtiments*?**

*Le Programme Bâtiments* fournit, à travers la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, une contribution essentielle à la protection du climat. Il est financé par la taxe sur le CO<sub>2</sub> et par des subventions cantonales. Ces deux sources de financement définissent ses deux volets:

Volet A: ce volet national, commun à toute la Suisse, est destiné à soutenir financièrement les mesures portant sur l'enveloppe des bâtiments; depuis 2010, il dispose chaque année de 110 à 133 millions de francs maximum, issus des recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub> prélevée sur les combustibles fossiles.

Volet B: ce volet cantonal est constitué de programmes complémentaires spécifiques à chaque canton et destinés à promouvoir les énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'optimisation des installations techniques des bâtiments. Depuis 2010, il est chaque année financé à hauteur de 55 à 67 millions de francs maximum par la Confédération (recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub>), et à hauteur au moins équivalente par les cantons, qui ont d'ailleurs prévu de dépasser cette obligation en budgétant 80 à 100 millions de francs par an.\*

*Le Programme Bâtiments* est soutenu tant par les cantons que par la Confédération. Il a été développé par les cantons, représentés par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Sa mise en œuvre est placée sous la responsabilité principale des cantons.

*Le Programme Bâtiments* vise à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et à promouvoir les énergies renouvelables. Si l'ensemble des mesures sont concrétisées d'ici à 2020, on peut s'attendre à une réduction des émissions annuelles de CO<sub>2</sub> de 1,5 à 2,2 millions de tonnes. Sur toute la durée de vie des mesures, soit près de 40 ans, le dispositif devrait ainsi permettre une économie de 35 à 52 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. *Le Programme Bâtiments* contribue donc largement aux objectifs nationaux de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2020 et au-delà, ce qui en fait un pilier important de la politique climatique et énergétique de la Suisse.

\*Les chiffres indiqués se basent sur une taxe de 36 francs par tonne de CO<sub>2</sub>. L'objectif 2012 de réduction des rejets dus aux combustibles n'ayant pas été atteint, la taxe passera à 60 francs à partir de 2014. Le programme disposera alors de 320 à 360 millions de francs par an.

**Renseignements sur *Le Programme Bâtiments*:** service de presse du Programme Bâtiments, tél. 044 395 12 22, [medias@leprogrammebatiments.ch](mailto:medias@leprogrammebatiments.ch)